

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
○ Pour : 16  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

### REGLEMENT INTÉRIEUR DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code du travail et notamment les articles L1321-1 à L1322-4 ;
- Vu** les lignes directrices de gestion ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 29 octobre 2024 ;

**Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

Le règlement intérieur du personnel est un document qui s'applique à tous les agents du Syndicat Mixte Numérian et des salariés de la Régie Autonome quel que soit leur statut (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, agents non titulaires ou stagiaires et salariés) y compris les apprentis, les stagiaires, les travailleurs mis à disposition par une société de travail temporaire ou par des tiers et les salariés des établissements extérieurs intervenant dans les locaux dépendant du Syndicat Mixte.

Ce règlement précise différentes mesures permettant le bon fonctionnement du Syndicat Mixte telles que les règles générales et permanentes relatives au comportement professionnel du personnel, les règles d'hygiène et de sécurité. Il précise également la nature et l'échelle des sanctions, les règles générales relatives au droit de grève et aux droits de la défense du personnel.

Ainsi, il est proposé un règlement intérieur pour le Syndicat Mixte Numérian.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Règlement intérieur du Syndicat Mixte Numérian

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**